

Les affaires culturelles

Si les députés n'arrivent pas à croire qu'on ait pu imposer pareil impôt, ils devraient alors savoir qu'en 1923, la loi sur l'exclusion des Chinois était proclamée. La loi était tellement sévère, que seulement une poignée de Chinois purent entrer au Canada entre 1923 et 1946. Leurs compatriotes étaient tout simplement exclus du Canada. Par conséquent, le total de la population chinoise au Canada a diminué, passant de plus de 46,000 en 1931, à moins de 35,000 en 1941. Les restaurants qui se prétendaient «convenables» refusaient de servir la clientèle chinoise; les quartiers qui se prétendaient «pour familles bien» ne permettaient pas aux Chinois d'y acheter des maisons; en outre, les Chinois n'avaient le droit de suivre aucun cours de formation professionnelle.

Très peu de citoyens non chinois se sont révoltés contre cette forme de racisme. Je suis très fier du fait que le prédécesseur du Nouveau parti démocratique, le parti CCF, voulait accorder le droit de vote aux Canadiens d'origine chinoise. Je dois avouer avec regret que les libéraux et les conservateurs de l'époque avaient fait paraître des annonces dans les journaux de Vancouver dans lesquels on disait ceci: «Un vote pour le CCF est un vote pour le Chinois». En fait, dans le numéro du lundi 7 octobre 1935 du *Daily Province* avait paru le message suivant:

Cinquante-mille Asiatiques en Colombie-Britannique. Le parti CCF s'est engagé à leur donner le droit de vote! Le parti libéral s'oppose au suffrage pour ces orientaux. Un vote pour tout candidat CCF est un vote en faveur de l'octroi aux Chinois et aux Japonais de ce droit de vote qui est le privilège des Canadiens! Un vote pour un candidat libéral est un vote contre l'admission des Asiatiques au suffrage. Votez pour votre candidat libéral!

Le 10 octobre 1935, les conservateurs publiaient dans le *Daily Province* le message suivant:

La Colombie-Britannique compte quelque 50,000 Asiatiques auxquels ni le parti conservateur ni le parti libéral ne donneront le suffrage. Toutefois, le Japon compte à son tour quelque 40 millions d'Asiatiques qui menacent l'industrie et les travailleurs canadiens. Votez pour les conservateurs.

Je suis convaincu que ces sentiments aigres, ajoutés à la déportation des Canadiens japonais, ont constitué la période la plus sombre de l'histoire politique du Canada. Je m'explique: je ne prétends nullement que des députés des partis représentés à la Chambre adopteraient de pareilles politiques aujourd'hui et j'invite ces mêmes députés à accorder leur appui à la résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Mais les Chinois, grâce à leur endurance et leur respect de la loi, et s'étant familiarisés de plus en plus avec leur milieu, ont survécu à la persécution politique et ont fini par gagner peu à peu l'appui du reste de la collectivité. Au tout début, cependant, les Chinois se sont repliés pour mieux se protéger. C'est ainsi qu'est née la C.B.A. la Chinese Benevolent Association, qui fut la première organisation sans but lucratif inscrite à Vancouver en 1906. Les Chinois avaient besoin de la CBA pour les protéger, veiller à leurs besoins, défendre leurs intérêts et favoriser en général le bien-être de la collectivité chinoise. En 1907, quand le Conseil scolaire de la Colombie-Britannique décida d'interdire aux enfants chinois l'accès des écoles publiques, la CBA construisit une école à ses frais. Le 28 septembre 1978, un article signé de Pat Chen et intitulé «Chinatown Fight» a paru dans l'*Ubysey*. Voici ce qu'il disait: Au cours des émeutes raciales pendant lesquelles quelque 30,000 fanatiques envahirent la colonie chinoise, la CBA demanda réparation au gouvernement du Canada, dénonçant les mesures injustes comme la capitation et, au cours de la crise, elle

fournit aliments, literie, transport et médicaments aux vieillards et aux malades.

En 1939, quand le Canada entra en guerre, en dépit des grandes injustices dont ils avaient été victimes, les Chinois se rangèrent du côté de leur pays d'adoption et beaucoup d'entre eux s'enrôlèrent dans les Forces armées. Après la guerre, la loi d'exclusion des Chinois fut abrogée et les Canadiens de descendance chinoise furent admis au suffrage par le gouvernement fédéral en 1947, et par le gouvernement de la Colombie-Britannique en 1949.

A partir de 1946, grâce aux modifications apportées à la loi sur l'immigration, les Canadiens chinois purent faire venir leurs épouses et leurs enfants, dont certains étaient séparés depuis 20 et 25 ans. En 1969, la discrimination flagrante disparut dans les lois de l'immigration au Canada. Enfin, les Asiatiques étaient traités de la même façon que les Européens. De 1967 à 1975, un nombre considérable d'immigrants chinois arrivèrent au Canada de plusieurs parties du monde, dont Hong Kong. Parmi eux, on relevait beaucoup de compétences financières, professionnelles et techniques de même que de solides qualités personnelles.

Une bonne partie de cet historique des Chinois au Canada provient d'une conférence donnée par le M. K.C. Li de Vancouver et reproduite dans la livraison du 18 mars 1980 du *Chinatown News*. M. Li note que les Canadiens d'origine chinoise font maintenant partie de la mosaïque canadienne. On les retrouve dans toutes les sphères d'activité, y compris les professions libérales. La plupart exercent encore des métiers traditionnels, mais qu'ils soient épiciers, maraîchers, buandiers, travailleurs spécialisés, manœuvres ou restaurateurs, ils ont maintenant de meilleures conditions de travail. Les Canadiens d'ascendance chinoise sont disséminés dans tout le pays, bien qu'ils préfèrent encore les grands centres comme Vancouver et Toronto. D'après le recensement de 1971, il y avait au Canada quelque 118,000 Chinois dont 44,000 en Colombie-Britannique. Aujourd'hui, les statistiques permettent de conclure qu'il y a maintenant au Canada environ 200,000 Canadiens d'ascendance chinoise.

● (1710)

Bien que l'époque des émeutes raciales, de la capitation et de la discrimination systématique soit heureusement révolue, la société canadienne est toujours affligée de préjugés. Il n'y a pas longtemps, j'ai soulevé à la Chambre, au nom de la communauté chinoise de notre pays, la question d'une émission «W-5» du réseau CTV, plus précisément d'un reportage intitulé «Campus Giveaway» dans lequel on laissait entendre que les étudiants canadiens d'origine chinoise n'étaient autres que des étudiants étrangers qui s'instruisaient chez nous aux frais des Canadiens. Ce reportage prétendait que les Canadiens d'ascendance chinoise prenaient dans nos universités la place de jeunes Canadiens. Dans cette émission, on montrait des étudiants qui étaient en réalité des citoyens canadiens. Les téléspectateurs l'ignoraient, cela va de soi, et ils supposaient qu'il s'agissait d'étrangers.

Plus tard, les responsables du réseau CTV ont reconnu que l'émission avait des tendances racistes et qu'elle diffusait des informations inexactes. Je tiens à préciser aux députés que j'ai parlé à un avocat canadien dont les ancêtres sont d'origine chinoise et dont la fille fait des études à l'université Simon Fraser. Cet avocat a abandonné ses études de médecine pour